

## SANTÉ

### SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### **Arrêté du 29 octobre 2010 portant nomination à la Conférence nationale de santé instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique**

NOR : SASP1030967A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37 à D. 1411-45 ;  
Vu les arrêtés du 20 septembre 2006, du 21 novembre 2006, du 25 juin 2007, du 29 novembre 2007,  
du 8 août 2008, du 14 novembre 2008, du 25 août 2009 et du 29 janvier 2010 portant nomination à la  
Conférence nationale de santé instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin au mandat de :

#### **En tant que membres du collège (1) des représentants des malades et des usagers du système de santé**

M. DOUGNON (Gérard), France Alzheimer.  
M. PUJOL (Henri), Ligue nationale contre le cancer.

#### **En tant que membres du collège (2) des représentants des professionnels de santé et des établissements de santé ou autres structures de soins et de prévention**

*Au titre des représentants des personnels non médicaux de la fonction publique hospitalière*

Mme KALB (Françoise), fédération de l'Union nationale des syndicats autonomes santé et sociaux  
public et privé.  
Mme PRIGENT (Nadine), Confédération générale du travail.

#### **En tant que membres du collège (4) des représentants des conférences régionales ou territoriales de santé**

M. ALLARD (Gérard), pays de la Loire.  
M. AMOROS (Jean-Pierre), Corse.  
M. ATTENONT (Hubert), Lorraine.  
M. BARBANCON (Yannick), Bretagne.  
M. BENAYOUN (Georges), Midi-Pyrénées.  
Mme CASTOR-NEWTON (Marie-Josiane), Guyane.  
M. DABAN (Alain), Poitou-Charentes.  
M. DELAVAL (Bruno), Nord - Pas-de-Calais.  
Mme DEVICTOR (Bernadette), Rhône-Alpes.  
M. DUBOIS (Gérard), Picardie.  
Mme GAUD (Catherine), La Réunion.  
M. GILLERY (Philippe), Champagne-Ardenne.  
M. GISSELMANN (André), Bourgogne.  
M. HENRARD (Jean-Claude), Île-de-France.  
M. HENRY (Jacques), Guadeloupe.  
M. HERRY (Bruno), Franche-Comté.  
M. KETTERER (Jean-Pierre), Basse-Normandie.  
M. LEMERY (Didier), Auvergne.

M. LORTHIOIS (Daniel), Alsace.  
M. MARTIN (François), Centre.  
Mme MAYRAN (Françoise), Languedoc-Roussillon.  
M. NYS (Jean-François), Limousin.  
M. OCHOA (André), Aquitaine.  
M. PLANTROU (Nicolas), Haute-Normandie.  
Mme RAMIN (Annie), Martinique.  
M. SAN MARCO (Jean-Louis), Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**En tant que membres du collège (6) des représentants des entreprises  
et des travailleurs salariés désignés sur proposition du bureau  
du Conseil économique, social et environnemental**

M. CAPDEVILLE, Bernard.  
M. DEVY, Bernard.  
Mme GENG, Françoise.  
M. JAMET, Jean-Louis.  
M. VEROLLET, Yves.  
M. WALTER, Jean-Louis.

Article 2

Sont nommés membres de la Conférence nationale de santé, pour la durée du mandat restant à accomplir :

**En tant que membre du collège (1) des représentants des malades  
et des usagers du système de santé**

Mme DESANA (Marie-Odile), France Alzheimer.

**En tant que membres du collège (2) des représentants des professionnels de santé  
et des établissements de santé ou autres structures de soins et de prévention**

*Au titre des représentants des personnels non médicaux de la fonction publique hospitalière*

M. VIGNE (Alain), Fédération de l'Union nationale des syndicats autonomes santé et sociaux public et privé.

Mme CANEZIN (Dolorès), Confédération générale du travail.

**En tant que membres du collège (4) des représentants  
des conférences régionales de la santé et de l'autonomie**

M. ATTENONT (Hubert), Lorraine.  
M. BHAGOOA (Yves), Guyane.  
Mme CAPELLE (Liliane), Ile-de-France.  
M. CAMATCHY (Serge), La Réunion.  
M. CORTEY (Philippe), Corse.  
M. DAËL (Thierry), Bretagne.  
M. DE FALCO (Eric), Haute-Normandie.  
Mme DEVICTOR (Bernadette), Rhône-Alpes.  
M. DOLY (Michel), Auvergne.  
M. DUTREIL (Christian), Provence-Alpes-Côte d'Azur.  
M. FAU (Yvon), Midi-Pyrénées.  
Mme GROS (Jeannette), Franche-Comté.  
M. HENRY (Martial), Mayotte.  
M. HENRY (Patrick), Aquitaine.  
M. LEBLAN (Thierry), Poitou-Charentes.  
M. LORTHIOIS (Daniel), Alsace.  
M. MOUJART (Michel), Centre.  
M. NYS (Jean-François), Limousin.  
M. PUJOL (Henri), Languedoc-Roussillon.  
Mme QUESNEL (Claire), Basse-Normandie.  
M. SALOMEZ (Jean-Louis), Nord - Pas-de-Calais.  
Mme TENENBAUM (Françoise), Bourgogne.  
M. TRUGEON (Alain), Picardie.

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 29 octobre 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la santé,*  
PR D. HOUSSIN